

Rapport du projet de Création d'entreprise

Unité de recyclage de papier et carton

Ce travail a été réalisé sous l'encadrement de Mme A.ASLI /ENCG SETTAT 2010

Les porteurs du projet

| | | |
|---------------------------|----------------|------|
| 1. Ilyasse YAHIA | G4 Finance | 9320 |
| 2. Zouhair ELMOUTARAJI | G4 Finance | 2058 |
| 3. Khadija SABRI | G4 Marketing | 2103 |
| 4. Soukaina BENMOUSSA | G4 Audit | 2037 |
| 5. Ahmed Bassim SENHAJI | G4 Marketing | 2137 |
| 6. Salim BOUANANI | G3 Finance | 1897 |
| 7. Omar ELIDRISSI NOUMARE | G4 Marketing | 2149 |
| 8. Samy AZZAOU | G4 Marketing | 2033 |
| 9. Nizar OUASQI | G4 Finance | 2026 |
| 10. Mohammed Ali FAKER | G3 Marketing | 1998 |

Remerciements

La politesse et la courtoisie voudraient que nous remercions toutes les personnes qui sans leur présence et leur soutien notre étude n'aurait pas pu être achevée.

Nos remerciements s'adressent à notre très chère professeur, Madame ASLI, pour l'attention et l'intérêt qu'elle avait à notre égard et pour la qualité des conseils qu'elle nous a prodigués.

Par la même occasion nous sommes grés à nos chers professeurs qui ont contribué à notre formation et nous ont permis de mettre en pratique nos connaissances.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A. Méthode du QOOQCP

B. Notre objectif

C. Notre finalité

D. Notre projet Nos missions

LE RECYCLAGE AU MAROC

A. Structure et technicité

B. Matières premières et cours du marché

C. Présentation du fournisseur potentiel du projet CARTOVAL

D. Débouchés actuels et potentiels à développer

ETUDE SECTORIELLE

A. La menace de nouveaux entrants

B. Le Pouvoir De Négociation Des Clients

C. Le Pouvoir De Négociation Des Fournisseurs

D. L'intensité Concurrentielle

ETUDE MARKETING

A. Notre projet

B. Produit

C. Prix

D. Communication

E. Marché

ETUDE TECHNIQUE

A. Processus de recyclage de papier et de carton

B. Les Immobilisations Et les estimations de charges requises

C. Organisation et Ressources humaines

ETUDE JURIDIQUE

A. Choix de la forme juridique

B. Conclusion

ETUDE ADMINISTRATIVE

A. Les formalités via le C.R.I :

B. Pièces à fournir

C. Les formalités à accomplir

ETUDE FISCALE

A. L'impôt sur les sociétés

B. L'impôt sur le revenu, cotisations sociales, assurance maladie obligatoire et taxe de formation professionnelle

ETUDE FINANCIERE

A. PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

B. COMPTE DE RESULTATS

C. SEUIL DE RENTABILITE

D. PLAN DE TRESORERIE

E. Plan De Financement A 3ans

F. Synthèse

PLANIFICATION ET PERSPECTIVES

A. Planification

B. Perspectives

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre formation au sein de l'école nationale de commerce et de gestion de Settat, nous, élèves en quatrième année « semestre 8 », sommes amenés à réaliser un projet.

Ce projet consiste à créer une entreprise d'après une idée innovatrice, à élaborer le business plan et à mettre en pratique nos connaissances théoriques pour déterminer la faisabilité du projet.

La réalisation de ce projet présente une occasion pour un travail en groupe, ce qui nous permettra de développer notre sens de la responsabilité, d'améliorer celui de la communication, de créer un esprit

d'équipe, de mettre en application nos connaissances théoriques et surtout d'éveiller notre sens de la créativité et de l'organisation.

Le présent projet, consiste en la création d'une entreprise de recyclage du carton et du papier. La mission de notre entreprise consistera en la collecte du papier et du carton utilisés et leur recyclage pour une seconde utilisation.

[Retour](#)

A. Méthode du QQQQCP

Pour mettre en relief l'objet de notre projet nous avons repris selon la méthode du QQQQCP les éléments constitutifs de notre travail :

* QUI : Un groupe d'élèves en quatrième année comprenant 10 membres :

Mlle. Khadija SABRI

Mlle. Soukaina BENMOUSSA

M. Ilyasse YAHIA

M. Zouhair ELMOUTARAJI

M. Ahmed Bassim SENHAJI

M. Salim BOUANANI

M. Omar ELIDRISSI NOUMARE

M. Samy AZZAOUI

M. Nizar OUASQI

M. Mohammed Ali FAKER

QUOI : Le présent projet, consiste en la création d'une entreprise de recyclage du carton et du papier. La mission de notre entreprise consiste en la collecte du papier et du carton utilisés et leur recyclage pour une seconde utilisation.

OU : Le siège social de la société CARTOVAL: Zone industrielle de SETTAT, 2eme tranche, lot 15.

QUAND : Semestre 8

COMMENT : En mettant en pratique toutes les connaissances acquises au cours de notre formation et en adoptant une démarche structurée aussi bien pour le choix de l'idée que pour les méthodes et outils de travail.

POURQUOI : Compléter notre formation académique et développer notre sens de la créativité, de l'innovation et de la communication.

[Retour](#)

B. Notre objectif...

Consommer et produire de manière durable, et surtout adopter des comportements de production :

* Conscients

* des déséquilibres environnementaux de la planète

* des inégalités économiques, sociales et culturelles

* respectueux

* de l'environnement

* de la santé et du bien-être

* des droits de l'homme

* Contribuant à la satisfaction des besoins actuels sans altérer la possibilité des générations futures à satisfaire les leurs

[Retour](#)

C. Notre finalité...

Faire des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé lors

* Du choix de production

* De l'achat des produits et le recours aux services

* De l'utilisation des produits et des ressources

* De l'élimination des produits

D. Notre projet ... Nos missions...

Viser prioritairement une production respectueuse de l'environnement et de la santé

Situer nos actions dans un large mouvement pour un développement durable.

Mettre à disposition du grand public

- des informations concrètes, accessibles, pertinentes, crédibles sur nos intérêts et notre culture d'entreprise
- Favoriser des comportements d'éco-consommation chez les individus
- Favoriser des changements structurels favorables à l'éco-consommation auprès de collectivité de SETTAT

- Offrir des produits à l'image de nos valeurs

[Retour](#)

LE RECYCLAGE AU MAROC

Organisation, gestion et spécificités du secteur de recyclage du papier au MAROC

Dans ce secteur, il y a lieu de distinguer entre les producteurs de pâte à papier et les fabricants du papier et du carton. La production de la matière première est monopolisée par la société Cellulose du Maroc, filiale du Holding ONA. Cette unité a une capacité de production qui dépasse les 100 000 tonnes par an, dont plus de 90% sont destinés à l'export.

La fabrication du papier et carton, est l'œuvre de plusieurs sociétés industrielles de transformation qui produisent divers articles comme les fournitures scolaires, les enveloppes, les produits hygiéniques, les mouchoirs et des articles spéciaux comme les papiers carbone.

Les principales entreprises importatrices de pâte à papier au Maroc sont Papelera de Tétouan, Safripac (à Tanger) et Compagnie Marocaine des Cartons et du Papier (CMCP). La production de papier est essentiellement concentrée dans les mains de ces firmes. Si ces sociétés ont réussi à atteindre une qualité de production qui n'a rien à envier à leurs homologues européennes, il n'en demeure pas moins qu'après l'ouverture totale des frontières en 2012, cette industrie risque d'avoir des problèmes de concurrence de la part de sociétés étrangères plus performantes.

Comparativement aux pays européens, l'offre en papier au Maroc demeure limitée. Seule une vingtaine de variétés de produits sont proposées sur le marché marocain alors qu'il en existe près d'une cinquantaine en Europe. La transformation de la pâte en papier et cartons a surtout été encouragée par l'essor de la petite distribution et par l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires. La production des unités marocaines est écoulée essentiellement sur le marché maghrébin, en France, en Italie et en Turquie.

Les industries du papier, carton et imprimerie comptaient, en 2003, 538 établissements employant 14 315 personnes avec une production de 7 milliards de dirhams. L'industrie du papier et carton, à elle seule regroupe 115 sociétés dont la moitié environ se trouve à Casablanca. L'effectif des personnes travaillant dans cette activité s'élève à 6 700 personnes dont 1 100 sont localisés dans les usines de Kénitra. L'usine du groupe CMCP regroupe la plus grande concentration en personnel dans cette ville.

Les sociétés les plus importantes sont implantées à Kénitra, Tanger, Casablanca, Tétouan, Méknès, Inezgane, El Jadida, Berrechid et Agadir. Plus de 62% des sociétés de cette activité sont implantées dans un rayon de 150 km de Kénitra, ville où se trouve la plus forte demande en matières premières pour la fabrication du papier et du carton.

L'industrie du papier et du carton est actuellement dominée par le groupe CMCP-Qadiri, sous le nom du Holding COFIPAC. Le groupe est composé de sociétés comme Carsud (Agadir), CMCP (Kénitra), Ondumar (Casablanca). A noter que les dernières informations obtenues font état de la construction d'une unité industrielle à Mohammedia, appartenant au Groupe Chaâbi et considérée

comme la plus grande d'Afrique du Nord. La capacité de production (60 000 t/an) de cette société devrait rivaliser avec la capacité de production de CMCP à Kénitra.

Actuellement, le groupe COFIPAC détient presque 80% du marché de l'emballage par caisse.

[Retour](#)

A. Structure et technicité :

Sociétés formelles: Les unités industrielles transformant le papier et le carton sont organisées en association, cette dernière est membre de la Fédération de la Chimie et la Parachimie, située à Casablanca.

La fabrication du papier et du carton se fait à partir de la pâte à papier, qui est une matière première noble. Cette matière première peut être remplacée partiellement ou totalement par les produits de recyclage qui sont souillés par les produits d'impression, les colles, etc.

Le procédé de fabrication est relativement simple. Il consiste en une première étape à mettre en suspension le produit de recyclage avec ou sans pâte vierge, puis d'enlever de la suspension les produits indésirables comme les métaux, les matériaux plastiques, etc. La suspension est ensuite formulée par ajout de produits chimiques de renfort ou des colorants, selon la nature du produit final désiré. Elle est ensuite mise en feuille sur des rouleaux aspirateurs puis séchée.

Les produits de recyclage en papier et carton qui intéressent la présente étude sont transformés dans quelques sociétés uniquement, dont la plus importante est la CMCP.

Sociétés non formelles : D'après les enquêtes menées dans le cadre de cette étude, la branche papier et carton ne semble pas connaître l'existence de sociétés de transformation non formelles.

[Retour](#)

B. Matières premières et cours du marché

Matières premières

La matière première qui constitue la base de l'activité du papier et carton au niveau national est constituée de plusieurs sources de matériaux, dont les plus dominantes sont :

- * Les journaux ;
- * Les emballages divers ;
- * Les cartons d'emballages ;
- * Les lisières des bobines de carton ;
- * Les chutes des imprimeries.

Et qu'on peut classer selon leur provenance :

- * déchets de papeterie, de haute qualité (pré-consommation) ;

- * autres déchets non imprimés, de haute qualité (pré-consommation) ;
- * déchets imprimés, de haute qualité (post-consommation) ;
- * déchets imprimés ou non, de basse qualité (post-consommation).

Le prix des matières recyclées varie en fonction de leur qualité. Les chutes d'imprimerie sont les plus recherchées car elles sont souvent blanchâtres et permettent de fabriquer de produits de grande qualité.

La gamme des prix est variable entre 0,3 Dh/kg pour la basse qualité à 0,7 Dh/kg pour le carton de bonne qualité et 2 à 2,5 Dh/kg pour les rognures blanches (imprimeries) qui ne sont pas contaminées par de l'encre ou des peintures.

Produits recyclables et produits recyclés

En principe tous les produits en papier et carton sont indéfiniment recyclables. Cependant, dans la pratique tous les produits ne sont pas recyclés pour de nombreuses raisons :

- * La contamination des matériaux recyclables par des produits dangereux comme les huiles usagers (cas des cartons d'emballages de ces huiles). Ainsi la quasi-totalité des cartons d'emballages utilisés dans des stations services sont endommagés et par conséquent perdus,
- * La contamination des emballages en carton et papier par des produits chimiques dangereux qu'ils emballent,
- * La mouillabilité du papier et carton par l'humidité des déchets qui entraîne une dégradation de la qualité des produits recyclés,
- * La contamination des déchets en papier et carton par les germes pathogènes des déchets ménagers.

Tous ces facteurs contribuent à la diminution du potentiel de recyclage du papier et carton, mais ces facteurs de contamination et de dégradation peuvent être maîtrisés si un tri sélectif à la source est opéré.

[Retour](#)

C. Présentation du fournisseur potentiel du projet CARTOVAL

Créée en 1952, MACARPA est une Société spécialisée dans la récupération de carton, elle emploie une quarantaine d'ouvriers qui se chargent du tri et de la mise en balle du papier destiné au recyclage. Ses fournisseurs sont généralement des imprimeurs mais aussi des entreprises, des banques, mais surtout des grossistes de récupération du papier recyclé.

MACARPA est sise à rue Mohamed ben Habib - Casablanca.

a. Quantités collectés

L'estimation de la quantité totale collectée a été faite selon deux approches : une approche par croisement de l'information à partir des capacités de productions et de l'import et une seconde approche par des enquêtes directes.

Pour ce qui est de la première approche, les experts du groupement ont pu savoir que le groupe COFIPAC utilise le papier et le carton recyclés, à hauteur de 60% de la production nationale, cette dernière est estimée à 180 000 t/an.

Les enquêtes minutieuses réalisées au niveau des principales agglomérations marocaines ont permis d'estimer la quantité de papier et carton recyclé à près de 62 000 t/an.

b. Qualité et valorisation des produits collectés

Le papier et le carton recyclés sont souvent triés selon des niveaux de qualité requise par les grossistes. Ceux-ci étant soumis aux normes de qualité exigée par les concessionnaires de CMCP. Ainsi les produits recyclés sont classés en plusieurs catégories, où les déchets provenant des déchets ménagers occupent le bas de gamme. Les déchets convoités sont ceux que l'on récupère des imprimeries, des commerces ou des administrations.

La collecte du papier et carton ne subit aucune transformation avant la valorisation finale de ces produits. La seule opération consiste à compacter les matériaux en balles pour en diminuer le volume et faciliter ainsi le transport.

[Retour](#)

D. Débouchés actuels et potentiels à développer

Le papier et carton récupérés sont vendus aux intermédiaires, puis les grossistes et enfin aux concessionnaires qui les acheminent à CMCP à Kénitra. Certains intermédiaires ou grossistes alimentent les autres sociétés de valorisation du papier et du carton comme Safripac à Tanger ou Jabri à El Jadida.

Les produits recyclés permettent la fabrication de bobines de carton, lesquelles sont soit exportées en tant que matière première, soit transformées dans d'autres unités nationales, dont les plus importantes sont localisées à Casablanca, Kénitra et à Agadir.

a. Contraintes spécifiques relevées

La filière de récupération et de recyclage du papier et carton est, à notre sens, la plus organisée de toutes les filières. Cette organisation est induite par les sociétés de valorisation, notamment CMCP, les concessionnaires, les grossistes, les intermédiaires puis les récupérateurs. Ceci n'exclut pas un certain manque d'organisation au niveau de la caste représentant les récupérateurs. Ces contraintes sont développées ci-après :

Contraintes organisationnelles, juridiques et institutionnelles

Le recyclage et la valorisation du papier et carton sont organisés de façon libérale, c'est-à-dire qu'ils obéissent à la loi de l'offre et la demande. Cette ouverture du marché fait qu'il est submergé par moment, par des récupérateurs ruraux en quête de revenus pour survivre.

On note cependant, l'existence de groupements de récupérateurs en associations capables de constituer un pôle économiquement viable. C'est le cas par exemple de l'Association des Récupérateurs de Papier Carton de Nador, organisée par l'ONG Coopi. Cette association constitue un cas pilote à suivre.

Le recyclage du papier et carton, comme les autres matériaux ne relève des prérogatives d'aucune institution, mais l'existence d'une bonne organisation induite par le groupe CMCP devrait faciliter une organisation complète du secteur.

Le manque d'organisation des récupérateurs contribue probablement à limiter les quantités de papier et carton recyclés au niveau national. Cette limitation porte atteinte au développement de l'activité industrielle de ces matériaux.

Contraintes techniques et environnementales

La filière de recyclage du papier et du carton souffre plus que les autres filières des conditions de récupération. En effet, contrairement au plastique et au verre, les matériaux récupérés ne sont pas nettoyables s'ils sont souillés ou contaminés. Ainsi, les facteurs limitant le développement de la filière sont :

- * La qualité des produits recyclés, qui est relativement médiocre en ce qui concerne les matériaux provenant des déchets ménagers,

- * L'absence du tri, de part les ménages, avant la mise en poubelle des emballages en papier et carton, ce qui augmente le risque de contamination,

Lors des enquêtes réalisées, aucune volonté de développement d'opportunités de valorisation des produits recyclés comme le blanchiment par exemple, n'a été relevé chez les intervenants. Les intermédiaires et les grossistes se contentent de faire le « transfert » des produits achetés aux sociétés de mise en œuvre de ces matériaux.

A noter également que la mise en valeur du papier et carton (blanchiment par exemple) est tributaire de la disponibilité des ressources en eau.

Parmi les autres contraintes du secteur, figure l'importance de l'investissement qu'il faut consentir pour moderniser les machines. Cette contrainte risque d'avoir des répercussions sur la modernisation de l'outil de production avec comme conséquence, un manque de compétitivité face à la concurrence étrangère à affronter lors du démantèlement complet des droits douaniers entre le Maroc et l'Union Européenne.

La qualité des fibres cellulosiques du papier et carton locaux est inférieure à celle des emballages provenant de l'étranger. Par ailleurs ces fibres, recyclées périodiquement, perdent de leur résistance. Par conséquent, la collecte et le recyclage des produits provenant de l'étranger sont favorisés. Les concessionnaires semblent privilégier les plaques tournantes de ce circuit à savoir Nador et Casablanca.

Contraintes liées à la commercialisation des produits récupérés

L'analyse de la filière de recyclage a clairement montré que la valorisation des produits issus des déchets ménagers et assimilés, est fortement concurrencée par les produits recyclés importés de l'étranger.

A noter que le libre échange Maroc-UE et Maroc-USA risque d'être bénéfique pour le secteur en raison de l'introduction de matériaux de meilleure qualité que ceux fabriqués localement. Par conséquent, les prix de vente risquent de connaître une augmentation, ce qui améliorera le niveau des revenus des récupérateurs.

Avantages

* L'intégration de déchets dans la fabrication de la pâte permet de faire des économies de bois, d'énergie et d'eau. La production de papier 100% recyclé économise environ 90% d'eau.

* Chaque tonne de papier à base de cellulose fraîche demande jusqu'à 5000 kWh d'énergie ; il en faut la moitié pour produire une tonne de papier recyclé.

* Avec une tonne de vieux papiers, on peut obtenir 900 kg de papier recyclé, alors qu'il faut 2 à 3 tonnes de bois (environ 17 arbres) pour fabriquer une tonne de papier classique.

* En recyclant le papier, on réduit le volume des déchets envoyés à la décharge ou à l'incinérateur. Enfin, le papier recyclé non blanchi fatigue moins les yeux que le papier blanc.

* Le papier et le carton ont l'avantage d'être recyclable plusieurs fois s'ils ne sont pas souillés par des produits dangereux et si les fibres des matériaux récupérés ne sont pas trop endommagées. Dans des pays où la technologie papetière est très développée, le papier et carton mis en suspension sont soumis à une décontamination pour supprimer les encres et les colles puis un blanchiment pour améliorer la valeur ajoutée de la pâte à papier.

Inconvénients

Le principal désavantage du papier recyclé est sa « réputation » héritée de ses prédécesseurs pelucheux et absorbants. De sérieux progrès ont été réalisés : l'utilisation en photocopieuses ou imprimantes ne constitue plus un obstacle. De nombreuses administrations sont déjà passées au « recyclé » sans connaître les problèmes de « bourrage » des premières heures. Les fabricants de photocopieuses et d'imprimantes le confirment également.

Le recyclage donne une nouvelle vie aux vieux papiers, mais il a ses limites. En effet, au fil des opérations de recyclage, la qualité des fibres diminue : les fibres sont abîmées et elles ont tendance à se raccourcir.

Selon le type de papier à fabriquer, on estime qu'une même fibre peut être réutilisée en moyenne de 2 à 5 fois. Recycler indéfiniment les mêmes fibres de bois est impossible ; il faut réintroduire régulièrement des fibres vierges dans la chaîne de production.

L'utilisation de fibres vierges est donc complémentaire à l'utilisation de fibres recyclées

Les préjugés à combattre

En général, le papier recyclé est souvent accusé d'être le responsable du blocage des machines de bureau à cause d'un dégagement de poussières excessif. Cependant les techniques de fabrication des papiers recyclés ont énormément évolué ces cinq dernières années. En plus de l'évolution des techniques de finition et de lissage du papier, l'amélioration de la qualité des massicots a eu une influence importante sur la diminution des émissions de poussières, car une meilleure coupe du papier entraîne une production de poussières moindre.

[Retour](#)

ETUDE SECTORIELLE

Un secteur se compose d'un groupe de firmes qui fabriquent des produits étroitement substituables. On analysera dans ce qui suit les déterminants structurels de l'intensité de la concurrence dans le

secteur de recyclage du papier selon le modèle de M. Porter. En effet, les cinq forces concurrentielles déterminent conjointement l'intensité de la concurrence et de la rentabilité dans tout secteur.

Il importe de signaler que notre projet porte sur le recyclage de papier en se limitant à la fabrication de rouleaux de papiers recyclés qui feront l'objet de découpage par des sociétés spécialisées (clients potentiels).

Il importe de signaler qu'après les recherches qu'on a effectuées, il s'est avéré qu'il s'agit en fait d'un créneau peu exploité jusqu'à maintenant.

[Retour](#)

A. La menace de nouveaux entrants

Les nouveaux entrants dans n'importe quel secteur cherchent au début d'avoir une part de marché quelconque, cependant avant de se positionner, les nouveaux entrants se trouvent au début lésés par les anciennes firmes c'est pourquoi l'analyse concurrentielle commence par étudier les menaces des nouveaux entrants. Ces menaces dépendent des obstacles à l'entrée et de la réaction à laquelle l'entrant potentiel peut s'attendre.

LES OBSTACLES A L'ENTREE :

* Les économies d'échelle: l'obstacle à l'entrée en matière d'économie d'échelle est observé dans la mesure où l'entreprise doit produire en grandes quantités pour ne pas subir certains désavantages en matière de coûts.

* La différenciation des produits: La différenciation des produits constitue un obstacle pour notre entreprise du fait que les entreprises de recyclage du papier déjà existantes ont une image de marque et une clientèle fidèle dues au fait d'avoir été les premières à conquérir le marché.

* Les besoins de capitaux: Le projet demandera beaucoup de fonds pour la mise en place des installations techniques et les autres équipements. Vu la multitude d'organisations internationales à vouloir financer des projets à portée environnementale, nous estimons que le côté financement ne représentera pas un réel obstacle.

* Les coûts de transfert: le secteur d'activité ne présente pas d'obstacle concernant les coûts de transfert, du fait que l'acheteur ne supporte aucun coût immédiat quand il décide de passer d'un fournisseur à un autre. Pour cela, notre entreprise doit développer un réel avantage concurrentiel (ex: meilleurs délais de livraison...) pour attirer le maximum de prospects.

* Effet de l'expérience: Au début de son activité, notre entreprise va certes, manquer d'expérience pour la fabrication et le positionnement des produits sur le marché. Pour cela, il faut faire appel à des cadres compétents, maîtrisant les rouages du métier

* L'accès aux circuits de distribution: notre entreprise intégrera les circuits de distribution existant et ceci grâce à des contrats et des cahiers de charges bien déterminés attribuant des privilèges à nos collaborateurs.

[Retour](#)

Le Pouvoir De Négociation Des Clients :

Les clients s'imposent en sollicitant des baisses de prix, en négociant l'étendu et la qualité des services. Le poids de chaque client est relatif à sa position sur le marché et à l'importance des achats qu'il effectue. En effet nous pouvons relever les caractéristiques suivantes de la clientèle :

Les clients ne sont pas concentrés et travaillent isolément:

Notre entreprise va opérer dans un secteur où les clients travaillent isolément ce qui constitue un réel avantage car la concentration des clients constitue un réel danger : le regroupement des prospects peut créer des pressions, plus de revendications...

Le produit influe sur la qualité des produits du client:

La qualité de nos produits influe sur la qualité des produits des clients, c'est pourquoi on doit veiller à offrir des produits de bonne qualité qui vont nous garantir un chiffre d'affaire significatif et une bonne image de marque et une meilleure notoriété.

[Retour](#)

C. Le Pouvoir De Négociation Des Fournisseurs:

Avant de se lancer dans cette analyse, il vaut mieux préciser qui sont nos fournisseurs.

Nos fournisseurs seront principalement :

- * Les sociétés de ramassage de papiers ;
- * Les imprimeries et les industries de transformation de papiers;
- * Les entreprises et administrations publiques (les archives et rebus de papiers...)
- * Les journaux et magazines
- * etc.

Les entreprises qui opèrent dans le secteur du recyclage du papier et du carton sont limitées et dénombrables tandis que les fournisseurs sont très nombreux, ce qui jouera considérablement en notre faveur car notre pouvoir de négociation sera conséquent.

[Retour](#)

D. L'intensité Concurrentielle:

La demande dans le secteur du recyclage du papier et du carton est abondante, les entreprises exerçant dans ce domaine ne répondent que partiellement à cette demande. Le secteur est porteur et insaturé ce qui diminue considérablement de l'intensité concurrentielle

[Retour](#)

ETUDE MARKETING

[Retour](#)

A. Notre projet:

La mission de notre entreprise consistera à recycler du papier et du carton pour une seconde utilisation.

Le recyclage du papier permet de limiter le recours au patrimoine forestier, avec tous les avantages que cela comporte. Il permet de réduire la consommation d'énergie et les émissions polluantes découlant de la production de cellulose. En particulier, il permet de réduire l'utilisation de substances chimiques de blanchissement de la cellulose pour la production de papier blanc. Il permet de réduire la consommation d'eau dans le cycle de production final. Un apport important en matière première recyclée est très bénéfique, même s'il faut faire attention à produire davantage de "papier écologique" que de "papier recyclé". Le papier recyclé tend en effet à être trop grisâtre et peu adapté à une impression de bonne qualité. Pour obtenir du papier blanc, il convient d'utiliser le papier "écologique" (d'après le modèle allemand), qui est un savant mélange de matière première neuve et de matière première recyclée.

[Retour](#)

B. Produit:

Les caractéristiques de notre Produit :

* Ecologique: Les industries actuelles de papier et cartonnerie ont une part remarquable dans la pollution et la destruction de l'environnement (arbre, eau...) Or, notre entreprise offre un Produit spécialisé qui prend en compte la nécessité et les besoins des clients tout en respectant et protégeant l'environnement.

* Prix avantageux: A ce niveau, notre politique de prix explicité ci-dessus préconise la mise à la disposition de nos clients un produit à prix convenable. En effet, les entreprises font recours à l'importation du papier et du carton de l'étranger puisque il n'y a pas des entreprises qui fabriquent le papier au Maroc.

[Retour](#)

C. Prix:

Notre politique de prix consistera à offrir un produit avec des prix relativement inférieurs. En effet, au lieu d'importer des produits dont le coût d'achat est élevé, notre offre consistera à proposer un produit à prix relativement bas en respectant les normes de qualité souhaité par le client.

[Retour](#)

D. Communication:

Dans un environnement concurrentiel en perpétuelle mutation, les entreprises marocaines ont l'impératif de se distinguer de la concurrence. Pour ce, elles ont besoin de développer une stratégie de communication efficace. Dans le cadre de notre projet, on ne doit pas se contenter de segmenter, positionner, fabriquer et distribuer un produit de qualité à bon prix ; mais aussi de communiquer avec ses clients actuels et potentiels, ses fournisseurs et son environnement externe.

Généralement, l'action communicationnelle doit s'établir sur trois niveaux :

- * Niveau cognitif : faire connaître le produit.
- * Niveau affectif : faire aimer le produit.

* Niveau conatif : Faire agir le consommateur, faire acheter.

Objectifs de la communication:

* La notoriété : Notre entreprise essayera de délivrer un produit de haute qualité répondant aux normes du marché afin de se différencier de la concurrence et d'établir une notoriété.

* L'information: Pour mieux se rapprocher du client, on adoptera une démarche marketing basée sur la communication. Le prospect aura donc accès au maximum d'informations concernant le processus de production, la mission et les objectifs de notre entreprise.

* L'image: on va essayer de créer chez le client une image de notre entreprise qui reflète entre autre le professionnalisme, la confiance, l'écoute.

* Le contact : Le but de notre campagne publicitaire sera de rentrer en contact avec le client, de le persuader de l'unicité de notre offre et puis par la suite de susciter chez lui une réaction favorable à l'acte d'achat.

Les moyens mis en œuvres:

La publicité: Nous utiliserons des supports payants qui respectent l'esprit et la culture de notre entreprise, pour cela nous privilégierons les supports non polluants et biodégradables et bien sûr nous viserons la diversité pour atteindre le maximum de personnes :

* magazines spécialisées

* mise en place et animation de stand dans des endroits spécifiques ex : les foires des industriels...

* participation aux événementiels exemples « la journée de la terre » et ceci pour mieux communiquer sur nos valeurs et sur nos prestations ...

Le marketing direct : L'utilisation du marketing direct va nous permettre d'établir une interaction effective avec nos prospects et ceci pour mieux mesurer l'impact de notre démarche publicitaire et pour mieux cerner et les attentes et les inquiétudes de nos clients potentiels.

Les relations publiques : Notre objectif sera de tisser un réseau social nous permettant de mettre en valeur l'image de nos produits :

* En programmant des visites de notre entreprise

* En animant et/ou en organisant des conférences relevant de thématique qui touche notre production telle que le développement durable.

La promotion : notre campagne de promotion consistera à donner ou à associer un avantage supplémentaire provisoire à un ou plusieurs de nos produits dans le but d'obtenir une augmentation rapide des ventes.

Site Web : création d'un site web qui référencie nos produits, nos missions, notre objectif...et ceci pour informer le grand public et nos clients éventuels sur nos produits et les différentes opportunités qu'on propose.

Participation aux foires régionales et nationales.

Organisation d'événements, de rencontres et séminaires (par exemple l'organisation d'un séminaire sur la protection de l'environnement dans la région de SETTAT avec la participation des différents acteurs du secteur)

Autres moyens (cartes visites, brochures, stylos, agendas, publicité.....)

E. Marché

Clientèle visée:

Notre processus productif se terminera par les rouleaux de papiers et cartons recyclés qui constitueront notre produit final. Ce produit sera livré par la suite à des sociétés de façonnage (Par exemple : CARSUD, CMCP, GPC...) pour son découpage selon les besoins des consommateurs finaux.

Nous pouvons regrouper les entreprises œuvrant dans le secteur de papier et de cartonnerie et qui constitueront des clients potentiels pour notre entreprise ainsi :

- * Edition des journaux et publications ;
- * Emballage ;
- * Imprimerie, Papeterie, Librairie.

[Retour](#)

ETUDE TECHNIQUE

A. Processus de recyclage de papier et de carton

a. Ramassage

Les papiers et les cartons sont habituellement livrés à l'usine sous forme de balles maintenues par des cerclages ou des fils métalliques. On les ouvre en coupant ces fils ou cerclages métalliques qui sont recueillis et vendus comme déchets métalliques. Dans certains cas, les papiers et les cartons sont également livrés en vrac dans de grands conteneurs ou dans des wagons basculants pour matières en vrac. Le papier et le carton est stocké dans des parcs spéciaux intégrés dans l'usine.

b. Tri manuel

Les Déchets acceptés par Cartoval en vue de leur traitement par valorisation matière :

- * Papiers, journaux, magazines, revues, annuaires, livres, cahiers, chemises, prospectus, courriers...
- * Cartons d'emballage
- * Briques alimentaires

Ces déchets sont triés, puis séparés par catégorie dans un centre de tri.

Après une série de tri mécanique, un tri manuel permet de sélectionner les matières recyclables : les journaux, magazines, papiers, les cartons, cartonnets et les briques alimentaires.

c. Pulpage

Les papiers de récupération sont mis en suspension dans un pulpeur (ou désintégrateur) avec de l'eau à haute température ou de l'eau blanche, et réduits en pâte sous l'effet d'une agitation mécanique et hydraulique qui provoque leur désintégration en fibres. Le papier récupéré présente la consistance d'une pâte qui autorise un traitement ultérieur. On ajoute souvent après cette opération certains produits chimiques tels que des agents de désencrage et du NaOH comme additifs. On dispose de différentes solutions techniques pour divers types de matières premières et de produits.

Il existe trois types de pulpeurs : faible consistance (LC : 4 à 6 % de DS), haute consistance (HC : environ 15 à 20 %) et les pulpeurs à tambour. Les pulpeurs peuvent être en batch ou en continu. Les contaminants sont éliminés en continu pendant la trituration au moyen d'un collecteur d'impuretés (sas de décontamination, poire à pulpeurs) et sont envoyés vers un convoyeur de refus, de façon à éviter qu'ils ne soient broyés en petits morceaux ou ne s'accumulent dans le pulpeur. On a de plus en plus recours à des pulpeurs secondaires pour poursuivre le défibrage, le dépastillage et l'élimination des impuretés lourdes (HW) ou légères (LW). Les installations sont connues sous différentes appellations, mais elles reposent sur le même principe de fonctionnement. Normalement, toute l'eau utilisée pour la désintégration est de l'eau de process recyclée provenant de la machine à papier sous forme d'eau blanche.

d. Epuration

L'élimination mécanique des impuretés repose sur les différences au niveau des propriétés physiques entre les fibres et les contaminants, telles que taille, densité spécifique par rapport aux fibres et à l'eau. Fondamentalement, on distingue le matériel type classeur, avec des ouvertures (trous et fentes) de différentes dimensions et divers types d'hydrocyclones (épérateurs haute consistance, épérateurs centrifuges etc.). A l'aide d'une pompe, la pâte liquide partiellement épurée est envoyée du pulpeur vers les hydrocyclones (épérateurs haute densité) dans lesquels les petites particules lourdes sont séparées sous l'effet des forces centrifuges. Habituellement, les déchets de ces épérateurs ainsi que ceux du circuit d'évacuation du pulpeur doivent être évacués vers une décharge (teneur élevée en matières inorganiques)

Le désencrage se fait en ajoutant de l'oxygène (ou du savon) aux cuves de repulpage.

Les molécules d'encre « s'accrochent » à celles de l'oxygène (ou aux bulles de savon) et sont entraînées à la surface des cuves où l'on peut récupérer les écumes d'encre.

e. Fabrication du papier :

Une machine à papier est la technique essentielle de l'industrie papetière puisque c'est elle qui produit le papier, généralement sous forme de bobines très volumineuses, à partir de la pâte à papier.

Elle se compose de différentes parties :

- * les circuits de tête de machine
- * la formation de la feuille
- * le pressage de la feuille

* le séchage de la feuille

* mise en format du papier.

Selon le type de papier fabriqué, il peut exister des étapes différentes ou en plus comme le couchage ou satinage du papier qui intervient alors après le séchage.

Une machine à papier peut tourner à plus de 80 km/h et produit jusqu'à 400 000 tonnes de papier par an. Cela correspond à une production quotidienne d'une bande de papier de 14 mètres de large qui va de Bruxelles à Madrid.

La production de pâte à papier à partir de papier usagé requiert peu d'énergie. La consommation d'énergie se situe entre 60 et 500 kWh par tonne de papier, selon le procédé utilisé (avec ou sans désencrage) et le nombre d'étapes intermédiaires du procédé de production utilisé.

Comme dans la plupart des procédés de production dans l'industrie du papier, on consacre une grande attention au circuit de l'eau. Autant que possible, on essaie de travailler en circuit fermé en réutilisant l'eau du processus dans la mise en suspension du papier usager. L'utilisation d'eau neuve pour la production de la pâte à papier recyclée est estimée entre 3 et 8 m³ par tonne de pâte à papier. Le recyclage de papier usagé contribue dans une large mesure à la diminution de la masse des déchets.

f. Bobinage

Le bobinage est l'une des opérations inévitablement discontinues en papeterie. Si la succession des bobines mères engendre des temps improductifs, ceux-ci sont également liés aux opérations inhérentes au bobinage : embarquement de la nouvelle feuille, élimination manuelle des défauts détectés par les équipements sur MACHINE À PAPIER, collure manuelle des brins, repositionnement des couteaux pour répondre à la demande du client (opération effectuée à l'arrêt, manuelle ou non), changement des couteaux, évacuation des bobines filles... Bref, ces temps improductifs correspondent en réalité à des pics d'activités pour les bobineurs.

Quoi qu'il en soit, la productivité de la bobineuse doit être suffisamment supérieure à celle de la MACHINE À PAPIER pour ne pas la perturber. Mais, de ce point de vue, tous les papetiers ne sont pas égaux.

g. Produits finis

La société Cartoval vend uniquement les bobines de papier (dont le type est précisé par le client), les produits finaux tels les cartons et les journaux sont fabriqués par nos clients à partir de ces bobines.

[Retour](#)

B. Les Immobilisations Et les estimations de charges requises

a. Les Immobilisations :

1. Matériels de production

| Machine | Référence | Caractéristiques | Constructeur | Importateur | Prix |
|---------|-----------|------------------|--------------|-------------|------|
|---------|-----------|------------------|--------------|-------------|------|

| | | | | | |
|------------------|------------------------------|--|----------------------------|----------------|------------|
| Tapis de tri | Rosroca-stv | La hauteur des goulottes ainsi que celle de la table de tri est de 1100 mm. La largeur des bandes est fonction du produit à trier et des rendements de la ligne. Le tapis est livré avec des rehausseurs permettant d'ajuster la hauteur de travail à la taille des opérateurs. La vitesse des tapis est réglable en cabine. | Vannier Manutention | Société SONEFI | 3 373 000 |
| Machine Pulpeuse | ATS Pulper | Volume du réservoir : 8 m3 Puissance : 47 à 62 Kw | Harjit paper and machinery | Société SONEFI | 15 407 500 |
| Epurateur | Turbo Separator P-500 | Capacité : 10-30 ton/jour Moteur : 22-30 Kw | Harjit paper and machinery | Société SONEFI | 2 800 000 |
| Machine à papier | The allimand paper machinery | * Caisse de tete FP * Branlement inertial ISA * Tables de fabrication * Formers * Sécherie | Allimand | Société SONEFI | 59 304 310 |
| Bobineuse | Allimand | La bobineuse à deux rouleaux porteurs ALLIMAND a été conçue pour une qualité optimum des bobines et une productivité plus importante | Allimand | Société SONEFI | 3 139 700 |

*Voir le devis d'importation des machines dans les annexes

Terrain :

| Adresse du terrain | Ancien propriétaire | Superficie | Prix unitaire | Prix du terrain |
|---|---|---------------------|-------------------------|-----------------|
| Zone industrielle de Settât, 2ème tranche, lot n°15 | La chambre de commerce et d'industrie de Settât | 7000 m ² | 160 DH / m ² | 65 118 455.3500 |

*Voir carte géographique du terrain en annexe

Construction :

| Travaux | Superficie | Société de travaux | Coût total |
|---|--|--------------------|------------|
| * Aménagement du terrain * Les constructions | 7 000 m ² à 10 000 m ² | SOMOFICO | 92 411 100 |

*Voir le détail des constructions dans les devis en annexe

*Voir le plan d'aménagement et d'architecture en annexe

Mobiliers

| Désignation | Nombre d'unités | Fournisseur | Coût total |
|--------------------------------|-----------------|---------------|------------|
| * Bureaux, chaises, rangements | 57 unités | STEELCASE S.A | 9 151 970 |

*Voir la liste des meubles en devis joint en annexes.

Matériels informatiques

| Désignation | Nombre d'unités | Fournisseur | Coût total |
|-----------------------------------|-----------------|-------------------------------|------------|
| * PC de bureau | 20 unités | Société bureautique FARIRE | 5 426 580 |
| * Imprimante Laser multifonctions | 5 unités | | 436 070 |
| * Photocopieuses | 2 unités | | 920 620 |
| * Fax | 2 unités | | 164 775 |
| TOTAL | | | 6 948 045 |

*Voir le devis des matériels informatiques en annexe

Matériels de transport

| Désignation | Nombre d'unités | Fournisseur | Coût total |
|--------------------|-----------------|--------------|------------|
| * Camion CANTER | 11 | AUTOHALL S.A | 7 752 180 |
| * Voiture Fiesta * | | | 17 200 226 |
| | | | 24 952 406 |

*voir le devis des matériels de transport dans la partie des annexes

Frais de constitution de la société

Après une comparaison des frais de constitution des entreprises de même taille, nous avons pu estimer ces frais en le montant suivant : 40.000 DH

Estimations de charges

* Matières premières

| | | |
|--|--|---|
| Consommation moyenne de matière première (papier et carton) pour la production d'une tonne de papier | Prix moyen d'une tonne de déchets de papier et de fixé par le marché des déchets | Coût moyen en matière première pour la production d'une tonne de papier |
| 1100 Kg/tonne | 58 150/tonne | 63 965/tonne |

* Consommation en Eau

| | | |
|---|--|--|
| Consommation moyenne d'eau pour la production d'une tonne de papier | Prix d'un mètre cube d'eau vendu par RADES | Coût moyen en eau pour la production d'une tonne de papier |
| 10 m3/TONNE | 325FCFA/m3 | 3 250FCFA/tonne |

* Consommation en électricité

| | | |
|---|---|--|
| Consommation moyenne d'électricité pour la production d'une tonne de papier | Prix moyen d'un KWh d'électricité vendu par l'ONE | Coût moyen en électricité pour la production d'une tonne de papier |
| 2500 KWh/TONNE | 2.50FCFA/KWh | 6 250FCFA/tonne |

* Frais de téléphone et d'internet

| | Nombre de postes | Coût par poste | Total |
|----------------------|------------------|----------------|-------|
| Téléphones Fixes | 10 | | |
| Téléphones Portables | 6 | | |
| Internet | 15 | | |
| TOTAL | | | |

* Fournitures de bureaux

| Désignation | Nombre d'unités | Fournisseur | Coût total |
|---------------------------------|-----------------|-------------|------------|
| * Paquet de 50 stylos D.C | 10 unités | | |
| * Paquet de papier d'impression | 20 unités | | |
| * Paquet papier couleur | 1 unité | | |
| * Cartouche d'encre noir | 5 unités | | |
| * Cartouche d'encre couleur | 5 unités | | |
| * Classeur | 50 unités | | |
| * Paquet de crayon | 3 unités | | |
| TOTAL | | | |

*Voir le devis des fournitures de bureaux en annexe

Organisation et Ressources humaines

a. Organigramme

Masse salariale

| Postes | Nombre de postes | Salaire de base mensuel | Salaire de base annuel total | Salaire net |
|------------------------------|------------------|-------------------------|------------------------------|-------------|
| Directeur Général | 1 | 800 000 | 9 600 000 | |
| Secrétaire | 1 | 235 000 | 2 820 000 | |
| Responsable administratif et | 1 | 580 000 | 6 960 000 | |

| | | | | |
|---------------------------------|---|-------------|---------------|--|
| financier | | | | |
| Responsable Commercial | 1 | 525 000 | 6 300 000 | |
| Responsable ressources humaines | 1 | 290 000 | 3 480 000 | |
| Responsable informatique | 1 | 232 000 | 2 784 000 | |
| Contrôleur de gestion | 1 | 290 000 | 3 480 000 | |
| Responsable production | 1 | 406 000 | 4 872 000 | |
| Agents commerciaux | 3 | 261 000 x 3 | 3 132 000 x 3 | |
| Agent comptable | 1 | 175 000 | 2 100 000 | |
| Technicien de maintenance | 2 | 261 000 X 2 | 3 132 000 X 2 | |
| Ingénieur de fabrication | 1 | 525 000 | 6 300 000 | |
| Chauffeur | 1 | 205 000 | 2 460 000 | |

Fiches de postes

Directeur Général

Responsabilités: Il est responsable de tout, surtout dans une nouvelle entreprise. Le Directeur Générale est responsable du succès ou de l'échec de l'entreprise. Production, marketing, stratégie, finance, création de la culture d'entreprise, les ressources humaines, embauche et licenciement, respect des normes de sécurité, ventes, relations publiques, etc.,- tout incombe la responsabilité du Directeur Général.

Tâches : les tâches représentent tout ce qu'il fait effectivement, les responsabilités qu'il ne délègue pas. Création de la culture d'entreprise, mise en place d'une équipe de direction, financement de manifestations publiques ; en effet la délégation de pouvoir lui-même relève de sa compétence.

La principale tâche du directeur Général: Concevoir la stratégie générale et la vision de l'entreprise.

L'équipe de direction aidera dans la définition de la stratégie générale de l'entreprise.

La seconde tâche est la création de la culture d'entreprise.

Responsable des ressources humaines :

a) Mission :

Le responsable des ressources humaines élabore et met en œuvre les moyens nécessaires pour adapter les ressources humaines aux finalités économiques de l'entreprise. Il élabore et propose une politique de gestion du personnel et du développement des ressources humaines et définit les conditions générales de son application. Il garantit l'application de la réglementation sociale, en intégrant les règles et les procédures du droit du travail. Il intervient au niveau de la communication interne. Il est l'interface entre la direction et les partenaires sociaux.

b) Activités principales :

- * Superviser, conduire et contrôler la gestion administrative du personnel.
- * Veiller à l'application de la législation sociale et aux conditions générales de travail.
- * Assurer les relations avec les organismes sociaux et administratifs.
- * Gérer les ressources humaines de l'entreprise (besoins quantitatifs et qualitatifs).
- * Gérer les carrières et mettre en place les procédures de recrutement ou de réduction d'effectifs.
- * Conseiller et assister les responsables hiérarchiques dans leurs relations avec les différentes instances représentatives du personnel.
- * Participer au développement de l'information et de la communication dans l'entreprise
- * (journal interne, notes...).

Contrôleur de gestion :

a) Mission :

Le contrôleur de gestion aide la direction dans l'orientation et la stratégie qu'elle s'est fixée. Il propose, met en place et surveille les indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise et les transmet à la direction. Il peut de plus proposer à cette dernière des actions correctives.

b) Activités principales :

- * Suivre les opérations du processus de fabrication.
- * Participer à l'élaboration des objectifs de l'entreprise et de l'unité de production.
- * Elaborer un projet de plan : niveau de production à atteindre en tenant compte des moyens,
 - * financiers, humains et techniques mis en œuvre.
- * Comparer et analyser les écarts dans les statistiques, tableaux de bord, rapports d'activité
 - * entre les prévisions et les résultats pour ensuite réajuster les déséquilibres.
- * Analyser les prix de revient, les coûts de production, de l'inventaire et des stocks.
- * Elaborer et adapter en permanence les outils d'analyse, les indicateurs et procédures du
 - * contrôle de gestion à l'aide de traitements informatiques.
- * Assurer la transmission des informations auprès de la direction générale.
- * Anticiper les effets de l'activité à l'aide de simulations.
- * Aider les chefs de département (service) à mettre en place des indicateurs permettant de
 - * mesurer l'atteinte d'objectifs.

Agent commercial :

a) Mission :

L'assistant commercial assure le suivi des clients et de leurs commandes à distance, pour un secteur géographique ou une gamme de produits, en collaboration avec les attachés commerciaux sur le terrain et la direction commerciale.

b) Activités principales :

- * Gérer les commandes.

- * Participer aux opérations de promotion.
- * Assurer le suivi des clients.
- * Actualiser la base de données et diffuser l'information commerciale.

Responsable Production :

a) Mission :

Le conducteur de ligne de transformation assure la production de sa ligne ou de son ensemble de machines dans les conditions de rendement, qualité, sécurité et délais requis par le plan de production, afin de rendre les articles propres à leur expédition aux clients. Il surveille le bon déroulement des opérations effectuées par ces machines, qui sont pour la plupart automatisées, voire informatisées.

b) Activités principales :

- * Organiser son travail et celui d'une petite équipe.
- * Conduire la machine.
- * Assurer l'entretien et la maintenance.
- * Rendre compte au responsable d'atelier de la productivité et de la qualité des produits.

Ingénieur de Fabrication :

a) Mission :

L'ingénieur de fabrication est responsable d'un ou plusieurs ateliers de production industrielle qui doivent fournir des produits finis conformes à certaines normes de qualité en respectant des délais. La production doit aussi tenir compte du prix de revient, de la sécurité et de l'environnement.

b) Activités principales :

- * Participer à la détermination des objectifs de production.
- * Organiser, optimiser et mettre en œuvre la fabrication.
- * Contribuer à l'amélioration des produits et des procédés de production.
- * Animer et diriger.
- * Contribuer à la satisfaction client en répondant à ses exigences.
- * Concevoir, définir et effectuer les travaux de conception et de développement de nouveaux

- * produits ou de nouveaux procédés.

- * Réaliser des recherches appliquées, des études, des analyses ou la mise en œuvre d'innovations.

Technicien de maintenance :

a) Mission :

Le technicien maintenance élabore les plans de maintenance et les plannings des travaux de façon à optimiser le temps de disponibilité de l'outil de production. Il réalise des diagnostics d'incidents et intervient si nécessaire selon ses compétences.

b) Activités principales :

- * Exploiter des données statistiques.

- * Elaborer un plan de maintenance.

- * Effectuer les opérations techniques nécessaires : remplacer les pièces défectueuses ou usées.

- * Assurer l'entretien courant, à partir de consignes, plans et programmes de maintenance.

- * Respecter rigoureusement les consignes de sécurité qu'imposent les risques électriques et mécaniques.

ETUDE JURIDIQUE

A. Choix de la forme juridique

a. Aperçu sur le droit des affaires

« ...Son premier choix doit se faire entre l'entreprise individuelle avec ses nombreux inconvénients et quelques avantages non négligeables comme la simplicité et les sociétés commerciales.

Si l'entrepreneur s'intéresse aux sociétés commerciales, ce qui représente la majorité des cas, il faut choisir entre les sociétés de personnes (SNC, SCS), les sociétés de capitaux (SA) et, le plus souvent, la société à responsabilité limitée (SARL) qui retient, à 80%, l'attention des créateurs d'entreprises ces dernières années.

Néanmoins, le choix du type de société commerciale dépend dans la majorité des cas de son régime fiscal et de la simplicité de ses formalités juridiques.

Mais, il dépend également en grande partie :

* de l'importance des fonds à investir

* du type d'activité dans une moindre mesure

* et, enfin, de plusieurs autres paramètres dont l'expérience de l'investisseur ou des membres de sa famille, et du rang social de l'entrepreneur.

Pour les deux sociétés de personnes, la SNC et la SCS, il faut au moins deux (2) personnes et aucun minimum de capital n'est exigé. De plus, le capital peut ne pas être libéré ou versé.

Dans tous les cas, les associés sont responsables indéfiniment et solidairement sauf pour les associés « commanditaires » de la SCS dont la responsabilité est « limitée aux apports ».

Si on a des fonds importants et un projet consistant, la société à responsabilité limitée (SARL) et, en cas de besoin la société anonyme (SA), sont les formes les plus adéquates.

Mais l'on sait que :

Pour la SARL, il est possible de constituer une SARL avec une seule (1) personne à condition de le préciser sur les statuts et surtout les entêtes et autres documents de la société » « SARL à associé unique ». Ce qui n'arrangent souvent pas les jeunes entrepreneurs qui veulent garder la discrétion. D'où la recherche de « prête-noms » ou « d'homme de paille » parmi les membres de sa famille ou ses amis pour constituer une SARL normale à deux associés au moins et « 50 au plus ». Le capital doit être d'au moins 100.000 DH entièrement libéré, donc versé. La responsabilité des associés est limitée aux apports.

Pour la SA, il faut au moins 5 associés et un capital minimum de 300.000 DH pour les sociétés qui ne font pas appel public à l'épargne et 3.000.000 DH pour les sociétés qui font appel public à l'épargne. Mais, depuis la loi de 1996, tout le monde, ou presque, fuit la SA à cause des sanctions pénales lourdes prévues par la loi sur la SA. De ce fait, la majorité des SA familiales ont été transformées en SARL, une société où les sanctions sont moins lourdes et où le commissaire aux comptes n'est pas obligatoire tant que le chiffre d'affaires n'a pas dépassé un certain seuil.

De toute façon, La constitution d'une société facilite davantage la transmission des parts entre associés et non associés par cession et surtout par héritage dans la mesure où elle assure la continuité de l'entreprise contrairement à l'entreprise individuelle. »

L'impact du statut fiscal :

« ...C'est finalement le statut fiscal qui détermine dans une large mesure le choix de la forme de l'entreprise. En effet, si dans l'entreprise individuelle, l'entrepreneur est soumis personnellement à l'IR au taux progressif allant de 13% à 44% pour le bénéficiaire, dans les sociétés commerciales, en principe, c'est la société qui est soumise à l'IS au taux de 30% (ou la cotisation minimale à 0,50% du chiffre d'affaires) et non les personnes. Mais, en cas de distribution du bénéfice par le biais des «dividendes», il est soumis à la retenue à la source de 10% sur le montant perçu. Et, s'il perçoit un salaire, il est soumis à l'IR salaires au taux progressif de 13% à 44%.

Cependant, dans l'entreprise individuelle, l'entrepreneur n'a pas droit au salaire. S'il fait des prélèvements dans ce sens, ils sont considérés fiscalement comme des bénéfices.

Normalement, le statut fiscal diffère selon le type de société :

La SARL et la SA sont soumises de droit à l'IS ou à la Cotisation Minimale selon le cas.

- * Si l'IS > CM, c'est l'IS qu'on paie.

- * Si la CM > IS, c'est la C.M qu'on paie.

La SNC et la SCS sont soumises de plein droit à l'IR sauf si elles optent pour l'IS. Or, dans la plupart des cas, ces sociétés optent pour l'IS.

L'entreprise individuelle est, elle, soumise de plein droit à l'IR avec 3 régimes qui dépendent de la nature de l'activité ou du total du chiffre d'affaires :

- * Le régime du résultat net réel qui est de droit pour tout le monde sauf option de l'entreprise pour l'un des deux (2) autres régimes si son chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain seuil

- * Le régime du résultat net simplifié

- * Le régime du bénéfice forfaitaire. Cependant, 38 professions sont interdites de forfait quelque soit le montant de leur chiffre d'affaires. »

Conclusion

Après le recensement et l'analyse des différents textes juridiques (droit des affaires et fiscalité), il apparaît que la forme juridique adéquate à notre projet d'entreprise est la SARL vue les avantages qu'elle présente :

- * Il est possible de constituer une SARL avec une seule personne « SARL à associé unique ».

- * Les associés peuvent être des non-commerçants,

- * La responsabilité des associés est limitée aux apports,
- * Le capital minimum de 100.000 DH étant largement atteint par rapport à la SA,
- * Des sanctions pénales moins lourdes et le commissaire aux comptes n'est pas obligatoire tant que le chiffre d'affaires n'a pas dépassé un certain seuil (50.000.000 DH).

ETUDE ADMINISTRATIVE

*

A. Les formalités via le C.R.I :

C'est un décret du 17 juillet 2002, publié au B.O n° 5.030 du 15/8/2002, qui a élaboré le « formulaire unique de création des entreprises » et ce, suite à la « Lettre Royale » du 9 janvier 2002, relative à la gestion déconcentrée de l'investissement. Ce formulaire unique est mis à la disposition des créateurs d'entreprises dans les « Centres régionaux d'investissements (CRI) » ouverts à cet effet dans les diverses régions du Royaume et, le cas échéant, dans les « annexes » desdits centres, ouverts dans les petites villes.

Aussi, le formulaire unique, dûment rempli par les créateurs et accompagné des pièces et documents justificatifs exigés par la loi et la réglementation en vigueur, vaut :

- * demande d'inscription à la patente
- * déclaration d'immatriculation au Registre de commerce
- * déclaration d'identité fiscale (IS/IR et TVA)
- * demande d'affiliation à la CNSS

Le personnel des CRI accomplit toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et organismes compétentes. Les ministres des finances, de la justice, de l'intérieur, du commerce et de l'industrie sont chargés de l'exécution des dispositions de ce décret.

Pièces à fournir

Pour les personnes physiques

Cas des commerçants

- * Copie de la pièce d'identité
- * Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés (*)

- * Le certificat négatif dans le cas du choix d'une enseigne ou d'un nom
- * Commercial
- * Copie de la pièce d'identité pour le fondé du pouvoir de l'assujetti ayant procuration ;
- * Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant.
- * L'autorisation prévue par la loi si le commerçant est mineur au regard de la loi marocaine.
- * Déclaration anticipée de majorité si le commerçant est mineur.
- * En cas d'acquisition d'un fonds de commerce, fournir attestation prouvant l'origine du fonds de commerce.

Cas de la gérance libre

- * Contrat de location ou de gérance libre signé et enregistré (*) ;
- * Parution au journal d'annonces légales de l'acte de gérance ;
- * Parution dans le bulletin officiel de l'acte de gérance
- * Copie du CIN du locataire en gérance libre ;
- * Copie des inscriptions modèle n°7 délivrée au nom du bailleur, par le secrétaire greffier du tribunal compétent, le cas échéant.

Cas des succursales ou agences de commerçants

- * Copie de la pièce d'identité,
- * Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés (*) ;
- * Certificat négatif (s'il y a lieu) ;
- * Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le secrétaire greffier où est situé l'établissement principal.

Pour les personnes morales

Cas de la S.A

- * Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;

- * Statuts signés par les associés et enregistrés (*)
- * Acte de nominations (président, commissaire aux comptes, administrateurs) enregistré (*) ;
- * Attestation de blocage des fonds (le quart du capital minimum)
- * Rapport du commissaire aux apports le cas échéant
- * Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux ;
- * Déclaration de souscription et de versement ;
- * Bulletin des souscripteurs ;
- * Photocopie de la pièce d'identité des personnes liées à l'administration (s'il s'agit de personnes morales, copies des inscriptions modèle 7 délivrées par le secrétaire greffier du tribunal compétent) ;
- * Déclaration de conformité ;
- * Copie de la publicité journal d'annonces légales ;
- * Certificat négatif.

Cas de la SARL

- * Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;
- * Statuts signés par les associés et enregistrés (*)
- * Si le gérant n'est pas nommé dans les statuts, P.V de l'assemblée Générale Ordinaire enregistré (*) ;
- * Attestation de blocage de 100000 DH minimum ;
- * Rapport du commissaire aux apports (le cas échéant) ;
- * Photocopie de la CIN du gérant (pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation et pour les étrangers non résidents une photocopie du passeport) ;
- * Déclaration de conformité ;
- * Copie de l'annonce au journal d'annonces légales ;
- * Parution dans le bulletin officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du B.O ;
- * Certificat négatif ;

Cas de la SNC

- * Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;
- * Statuts signés par les associés et enregistrés (*) ;
- * Pièces d'identité de tous les associés ;
- * Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial ;
- * Autorisation du tribunal si un des associés est mineur ;
- * Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur.
- * Certificat négatif ;
- * Déclaration de conformité ;
- * Copie de l'annonce au journal d'annonces légales ;
- * Parution dans le bulletin officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du B.O

Cas des SCS

- * Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;
- * Statuts signés par les associés et enregistrés (*) ;
- * Certificat négatif ;
- * Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires ;
- * L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine.
- * Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs.
- * Déclaration de conformité ;
- * Copie de l'annonce au journal d'annonces légales ;
- * Parution dans le bulletin officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du B.O ;
- * Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial.

Les formalités à accomplir

Les différentes formalités administratives que notre entreprise en tant que SARL devrait suivre sont les suivantes (Voire Annexes pour le détail des formalités) :

Formalité 1 : certificat négatif :

Administration concernée | Documents demandés | Frais |

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale représenté au sein du Centre Régional d'Investissement.

| - Présenter une demande sur imprimé à retirer auprès du CRI

- Carte d'identité nationale ou passeport,

- Photocopie de la carte d'identité nationale ou passeport si l'investisseur se fait représenter par une autre personne

| - 30 Dhs pour la recherche

- 100 Dhs pour le certificat négatif

- timbre de quittance de 20 Dhs |

Formalité 2 : Etablissement des statuts (Acte notarié ou sous seing privé) :

Organes concernés

| Renseignements à fournir | Frais |

Cabinet Juridique : fiduciaires, notaires, avocats, experts

comptables conseillers juridiques etc. | A définir avec la cabinet juridique chargé du dossier

| - 20 Dhs de frais de timbres pour la légalisation par page

- honoraires du cabinet juridique |

Formalité 3 : établissement des bulletins de souscription et le cas échéant des actes d'apport:

Organes concernés | Pièces justificatives | Frais |

Cabinet Juridique : fiduciaires, notaires, avocats, experts

comptables conseillers juridiques etc. | Bulletins de souscription signés par les souscripteurs | Honoraires du cabinet juridique |

Formalité 4 : blocage du montant du capital libéré :

Administration concernée | Banque

|

Formalités

| Le dépôt doit être effectué dans un délai de 8 jours à compter de la réception des fonds par la société.

Une attestation de blocage de capital libéré doit être délivrée par la banque

|

Pièces justificatives | Les statuts, certificat négatif, pièces d'identité, les bulletins de souscription et les montants du capital libéré. |

Formalité 5 : Publication au journal d'annonces légales et au bulletin officiel :

Organes concernés | Formalités | Frais |

Journal d'annonces légales

Bulletin officiel | * Pour notre entreprise publication dans un Journal d'annonces légales et au Bulletin officiel avant immatriculation au RC | variable |

Formalité 6 : dépôt des actes de création de société et formalités d'enregistrement :

Administration concernée | Direction Régionale des Impôts représentée au sein du Centre Régional d'Investissement |

Documents à fournir | Pour notre société le contrat de bail ou l'acte d'acquisition doivent être enregistrés dans le mois de leur établissement. |

Frais | Pour notre société :

* 0,5% du capital, avec un minimum de 1000 Dhs plus timbre de 20 dhs par page pour les statuts de la société

* PV de nomination du gérant : 50 Dh

Pour toutes les sociétés : enregistrement du contrat de bail : 300 Dh |

Formalité 7 : inscription à la patente et identifiant fiscal (IS - IR -TVA)

Administration concernée | Direction Régionale des Impôts représenté au sein du Centre Régional d'Investissement. |

Documents à fournir | Pour la Patente :

- Demande précisant l'activité
- Agrément ou diplôme pour les activités réglementées
- Accord de principe pour les établissements classés
- Le contrat de bail au l'acte d'acquisition ou attestation de domiciliation par une personne morale |

Frais | Néant |

Formalité 8 : immatriculation au registre de commerce

Administration concernée | Tribunal de Commerce représenté au sein du Centre Régional d'Investissement |

Frais | Dépôt des statuts : 200 DH

Immatriculation au RC : 150 DH |

Formalité 9 : Affiliation à la CNSS :

Administration concernée | Caisse Nationale de la Sécurité sociale représentée au sein du Centre Régional d'Investissement |

Frais | Néant |

Formalité 10 : Déclaration d'existence à l'inspection du travail :

Administration concernée | Inspection du travail représentée au sein du Centre Régional d'Investissement |

Frais | Néant |

ETUDE FISCALE

A. L'impôt sur les sociétés

l'I.S. s'applique obligatoirement aux revenus et profits des sociétés de capitaux, le résultat fiscal imposable est égal à l'excédent des produits

d'exploitation, profits et gains sur les charges d'exploitation, modifié, le cas échéant, conformément à la législation fiscale en vigueur.

La cotisation minimale n'est pas due par les sociétés de recyclage pendant les 5 premières années suivant la date du début d'exploitation.

L'impôt sur le revenu, cotisations sociales, assurance maladie obligatoire et taxe de formation professionnelle :

Voir tableau ci-dessous

| Postes (1,6%) | Salaires de base annuels | CNSS Salariale (4.29%) | Patronale (8.6%) | Taxe Formation Prof. |
|--|--------------------------|---------------------------|------------------|----------------------|
| Directeur Général | 180000 | 3088,8 | 6192 | 2 880,00 |
| Secrétaire | 48000 | 2059,2 | 4128 | 768,00 |
| Responsable administratif et financier | 120000 | 3088,8 | 6192 | 1 920,00 |
| Responsable Commercial | 108000 | 3088,8 | 6192 | 1 728,00 |
| Responsable ressources humaines | 60000 | 2574 | 5160 | 960,00 |
| Responsable informatique | 48000 | 2059,2 | 4128 | 768,00 |
| Contrôleur de gestion | 60000 | 2574 | 5160 | 960,00 |
| Responsable production | 84000 | 3088,8 | 6192 | 1 344,00 |
| Agents commerciaux | 162000 | 3088,8 | 6192 | 2 592,00 |
| Agent comptable | 42000 | 1801,8 | 3612 | 672,00 |
| Technicien de maintenance | 96000 | 3088,8 | 6192 | 1 536,00 |
| Ingénieur de fabrication | 108000 | 3088,8 | 6192 | 1 728,00 |
| Chauffeur | 42000 | 1801,8 | 3612 | 672,00 |
| TOTAL | 1 158 000,00 | 34 491,60 | 69 144,00 | 18 528,00 |

(Suite)

| | | | | |
|-----|-----------------|-----|----|---------------|
| AMO | Charges totales | SNI | IR | Salaires Nets |
|-----|-----------------|-----|----|---------------|

| Salariale (2%) | Patronale (3%) | | | | |
|---------------------|----------------|-----------|--------------|------------|------------|
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 174 991,20 | 42 297,01 | 132 694,19 |
| 960,00 | 1 440,00 | 3 019,20 | 44 980,80 | 1 498,08 | 43 482,72 |
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 114 991,20 | 21 897,01 | 93 094,19 |
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 102 991,20 | 17 817,01 | 85 174,19 |
| 1 200,00 | 1 800,00 | 3 774,00 | 56 226,00 | 3 245,20 | 52 980,80 |
| 960,00 | 1 440,00 | 3 019,20 | 44 980,80 | 1 498,08 | 43 482,72 |
| 1 200,00 | 1 800,00 | 3 774,00 | 56 226,00 | 3 245,20 | 52 980,80 |
| 1 680,00 | 2 520,00 | 4 768,80 | 79 231,20 | 9 769,36 | 69 461,84 |
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 156 991,20 | 7 398,24 | 149 592,96 |
| 840,00 | 1 260,00 | 2 641,80 | 39 358,20 | 935,82 | 38 422,38 |
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 90 991,20 | 3 099,12 | 87 892,08 |
| 1 920,00 | 2 880,00 | 5 008,80 | 102 991,20 | 17 817,01 | 85 174,19 |
| 840,00 | 1 260,00 | 2 641,80 | 39 358,20 | 935,82 | 38 422,38 |
| 19 200,00 855,45 | 28 800,00 | 53 691,60 | 1 104 308,40 | 131 452,95 | 972 |

ETUDE FINANCIERE

A. PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

a. Estimation du chiffre d'affaire

Afin d'estimer notre chiffre d'affaire, nous nous sommes basés sur les données du rapport d'enquête établit par l'union européenne sur le secteur de recyclage au Maroc, et sur les résultats de notre étude commerciale.

| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|-----|-----|
| Demande nationale de papier et carton | 400 000 | 428 000 | 457 960 | | |
| | 490 017 | 524 318 | | | |
| Consommation de vieux papiers cartons | 160 000 | 171 200 | 183 184 | | |
| | 196 007 | 209 727 | | | |

| | | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|--|
| Taux de récupération des papiers | 40% | 40% | 40% | 40% | 40% | |
| Capacité installée de recyclage des concurrents | 177 000 | 177 000 | 177 000 | 177 000 | 177 000 | |
| Ventes générés par notre capacité de production | - | - | 6 184 | 19 007 | 32 727 | |
| Objectifs commerciaux de CARTOVAL | 10% | 15% | 20% | 25% | 30% | |
| Ventes générés par nos efforts commerciaux | 16 000 | 25 680 | 41 584 | 63 257 | 85 827 | |
| Ventes globaux | 16 000 | 25 680 | 41 584 | 63 257 | 85 827 | |
| Chiffre d'affaires | 22 400 000 | 35 952 000 | 58 217 600 | 88 559 632 | 120 158 306 | |

Besoin en fonds de roulement

Dans Le calcul du BFR, nous avons pris en considération tous les contraintes techniques et commerciales de notre projet.

| Opération | | Elément | | Montant | | Remarque | |
|-----------|--|---------------------------------------|--|-----------|--|---|--|
| + | | Stock moyen HT | | 1 866 667 | | Afin d'éviter toute rupture de stock, nous avons décidé de garder toujours un stock moyen de matières premières, produits encours et produits finis d'une valeur égale à un mois de chiffre d'affaires. | |
| + | | Encours moyen créance clients TTC | | 933 333 | | Nous avons prévu dans notre politique commerciale d'accorder un délai de paiement de 15 jours pour nos clients | |
| - | | Encours moyen crédit fournisseurs TTC | | 0 | | à cause de notre faible pouvoir de négociation lors de notre entrée en activité, nous avons jugé prudent de prévoir un crédit fournisseurs nul. | |
| = | | Besoin en fonds de roulement | | 2 800 000 | | | |

Plan de financement initial

Afin d'assurer un équilibre entre nos besoins durables et nos ressources durables, les associés ont accepté d'alimenter les comptes courants d'associés par la somme manquante sans rémunération.

| | | | | | | | |
|------------------|--|---------|--|---------------------|--|---------|--|
| Besoins durables | | Montant | | Ressources durables | | Montant | |
|------------------|--|---------|--|---------------------|--|---------|--|

| | | | | |
|----------------------------------|--------------|--|----------------------------------|--------------|
| Frais d'établissement personnels | 40 000,00 | | Capital social ou apports | |
| | 5 000 000,00 | | | |
| Investissements HT | | | Comptes courants d'associés | 200 494,17 |
| Matériel | 1 445 000,00 | | | |
| Terrain | 1 120 000,00 | | Subventions d'investissement | |
| Construction | 1 589 416,67 | | | |
| Mobiliers | 157 408,50 | | Emprunts à moyen ou à long terme | 2 500 000,00 |
| Matériel informatique | 119 502,00 | | | |
| Matériel de transport | 429 167,00 | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Besoin en fonds de roulement | 2 800 000,00 | | | |
| | | | | |
| TOTAL | 7 700 494,17 | | TOTAL | 7 700 494,17 |

COMPTE DE RESULTATS

a. Tableau des amortissements

| | | Dotation aux amortissements | | | | | |
|-----------------------|--------------|-----------------------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| Actif amortissable | Montant | Durée | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Matériel | 1 445 000,00 | 10 | 144 500 | 144 500 | 144 500 | 144 500 | 144 500 |
| | 144 500 | | | | | | |
| Construction | 1 589 416,67 | 20 | 79 471 | 79 471 | 79 471 | 79 471 | |
| | 79 471 | | | | | | |
| Mobiliers | 157 408,50 | 4 | 39 352 | 39 352 | 39 352 | 39 352 | |
| | 0 | | | | | | |
| Matériel informatique | 119 502,00 | 2 | 59 751 | 59 751 | | 0 | 0 |
| | 0 | | | | | | |
| Matériel de transport | 429 167,00 | 5 | 85 833,4 | 85 833,4 | 85 833,4 | 85 833,4 | |
| | 85 833,4 | | | | | | |

| | | | | | | |
|---------------------|-----------|-------|---------|---------|---------|---------|
| Frais préliminaires | 40 000,00 | 5 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 |
| 000 | 8 000 | | | | | |
| | | TOTAL | 416 907 | 416 907 | 357 156 | 317 804 |

Tableau d'amortissement de l'emprunt

Capital | 2 500 000 |

Taux d'intérêt | 5,50% |

nombre d'annuités | 10 |

Mode d'amortissement | annuité constante |

| | Capital | Intérêts | Principal | annuité | restant |
|----|-----------|----------|-----------|---------|-----------|
| 1 | 2 500 000 | 137 500 | 194 169 | 331 669 | 2 305 831 |
| 2 | 2 305 831 | 126 821 | 204 849 | 331 669 | 2 100 982 |
| 3 | 2 100 982 | 115 554 | 216 115 | 331 669 | 1 884 866 |
| 4 | 1 884 866 | 103 668 | 228 002 | 331 669 | 1 656 865 |
| 5 | 1 656 865 | 91 128 | 240 542 | 331 669 | 1 416 323 |
| 6 | 1 416 323 | 77 898 | 253 772 | 331 669 | 1 162 551 |
| 7 | 1 162 551 | 63 940 | 267 729 | 331 669 | 894 822 |
| 8 | 894 822 | 49 215 | 282 454 | 331 669 | 612 368 |
| 9 | 612 368 | 33 680 | 297 989 | 331 669 | 314 379 |
| 10 | 314 379 | 17 291 | 314 379 | 331 669 | 0 |

CPC Prévisionnel

| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| EXPLOITATION | | | | | |
| I- Produits d'exploitation | | | | | |
| Ventes de marchandises (en l'état) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ventes de biens et services produits | 22 400 000 | 35 952 000 | 58 217 600 | 88 559 632 | 120 158 306 |

| | | | | | |
|--|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 22 400 000 | 35 952 000 | 58 217 600 | 88 559 632 | 120 158 306 |
| Variation de stocks de produits (+/-) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilis. prod. p. l'entrep. Pour elle-même | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Subventions d'exploitation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reprises d'exploitation; transferts de charges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total I | 22 400 000 | 35 952 000 | 58 217 600 | 88 559 632 | 120 158 306 |
| II- Charges d'exploitation | | | | | |
| Achats revendus de marchandises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Achats consommés de matières et fournitures | 436 343 | 79 762 919 | 108 221 249 | 20 178 373 | 32 383 546 |
| Charges de téléphone et d'internet | 69 480 | 69 480 | 69 480 | 69 480 | 69 480 |
| Impôts et taxes | 301 617 | 301 617 | 301 617 | 301 617 | 301 617 |
| Charges de personnel | 972 855 | 972 855 | 972 855 | 972 855 | 972 855 |
| Autres charges d'exploitation | | | | | |
| Dotations d'exploitation | 416 907 | 416 907 | 357 156 | 357 156 | 317 804 |
| Total II | 21 939 232 | 34 144 406 | 54 137 452 | 81 464 027 | 109 883 006 |
| III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 095 605 | 10 275 301 | 460 768 | 1 807 594 | 4 080 148 |
| FINANCIER | | | | | |
| IV- Produits financiers | | | | | |
| Produits des titres de patric. Et autres t.im | | | | | |
| Gains de change | | | | | |
| Intérêts et autres produits financiers | | | | | |
| Reprises financières; transferts de charges | | | | | |

| | | | | | | |
|--|----------|-----------|-----------|-----------|------------|--|
| Total IV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| V- Charges financières | | | | | | |
| Charges d'intérêts | 137 500 | 126 821 | 115 554 | 103 668 | 91 128 | |
| | | | | | | |
| Pertes de change | | | | | | |
| Aitres charges financières | | | | | | |
| Dotations financières | | | | | | |
| Total V | 137 500 | 126 821 | 115 554 | 103 668 | 91 128 | |
| VI- RESULTAT FIANACIER (IV-V) | -137 500 | -126 821 | -115 554 | -103 668 | -91 128 | |
| | | | | | | |
| VII- RESULTAT COURANT | 323 268 | 1 680 774 | 3 964 594 | 6 991 937 | 10 184 173 | |
| | | | | | | |
| NON COURANT | | | | | | |
| VIII- Produits non courants | | | | | | |
| Produits de cessions d'immobilisations | | | | | | |
| Subventions d'équilibre | | | | | | |
| Reprises sur subventions d'investissement | | | | | | |
| Autres produits non courants | | | | | | |
| Reprise non courantes : transf. De ch. | | | | | | |
| Total VI | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| IX- Charges non courantes | | | | | | |
| Valeurs nettes d'amortissements | | | | | | |
| Subventions accordées | | | | | | |
| Autres charges non courantes | | | | | | |
| Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | | | | | | |
| | | | | | | |
| Total VII | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| X- RESULTAT NON COURANT (VI-VII) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 323 268 | 1 680 774 | 3 964 594 | 6 991 937 | 10 184 173 | |

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|---|--|
| XII- IMPOT SUR LE RESULTAT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| XIII- RESULTAT NET (XI-XII) | 323 268 | 1 680 774 | 3 964 594 | 6 991 937 | | |
| | 10 184 173 | | | | | |

SEUIL DE RENTABILITE

| | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|--|
| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | |
| | | | | |
| | 22 400 000 | 35 952 000 | 58 217 600 | |
| CA (HT) | | | | |
| | | | | |
| Total charges variables(HT) | 20 178 373 | 32 383 546 | 52 436 343 | |
| | | | | |
| Marge sur coûts variables | 2 221 627 | 3 568 454 | 5 781 257 | |
| | | | | |
| Taux de marge sur coûts variables | 10% | 10% | 10% | |
| | | | | |
| Total charges fixes (HT) | 1 898 359 | 1 887 680 | 1 816 662 | |
| | | | | |
| Seuil de rentabilité | 19 140 589 | 19 018 285 | 18 293 898 | |
| | | | | |

PLAN DE TRESORERIE

| | | | | | | | | | |
|---------------------------|---------|----------|----------|---------|---------|---------|---------|------|--|
| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | |
| Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| 1. SOLDE EN DEBUT DE MOIS | 0 | 256 042 | 326 570 | 397 098 | 467 | | | | |
| 627 | 538 155 | 608 683 | 679 212 | 749 740 | 820 268 | 890 797 | | | |
| | 961 325 | | | | | | | | |

| | | | | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| IR | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 |
| | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 | 10 954 |
| | | | | | | |
| Salaires brut des salariés | | 81 071 | 81 071 | 81 071 | 81 071 | 81 071 |
| | 81 071 | 81 071 | 81 071 | 81 071 | 81 071 | 81 071 |
| | 81 071 | 81 071 | | | | |
| Cotisations sociales salariés | | 12 636 | 12 636 | 12 636 | 12 636 | 12 636 |
| | 12 636 | 12 636 | 12 636 | 12 636 | 12 636 | 12 636 |
| | 12 636 | 12 636 | | | | |
| Agios et intérêts payés | | | | | | |
| | | 137 500 | | | | |
| 3 B. Hors exploitation | | | | | | |
| | | | | | | |
| Frais d'établissement | 40 000 | | | | | |
| | | | | | | |
| Matériel de production | 1 445 000 | | | | | |
| | | | | | | |
| Achat terrain construction | 1 120 000 | | | | | |
| | | | | | | |
| Travaux / aménagements | 1 589 417 | | | | | |
| | | | | | | |
| Véhicule | 429 167 | | | | | |
| | | | | | | |
| Mobilier | 157 409 | | | | | |
| | | | | | | |
| Matériel informatique... | 119 502 | | | | | |
| | | | | | | |
| Remboursement d'emprunts | | | | | | |
| | | 194 169 | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| B. TOTAL DECAISSEMENTS | | 8 377 786 | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 |
| | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 | 1 796 138 |
| | 1 796 138 | 2 127 808 | | | | |
| 4. SOLDE DU MOIS = A-B | | 256 042 | 70 528 | 70 528 | 70 528 | 70 528 |
| | 70 528 | 70 528 | 70 528 | 70 528 | 70 528 | 70 528 |
| | 70 528 | -261 141 | | | | |

| | | | | |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| 5. SOLDE DE FIN DE MOIS = 1 + 4 | 256 042 | 326 570 | 397 098 | 467 627 |
| 627 | 538 155 | 608 683 | 679 212 | 749 740 |
| | 961 325 | 700 184 | | 820 268 |
| | | | | 890 797 |

Plan De Financement A 3ans

| Besoins durables | N | N+1 | N+2 | Ressources durables | N | N+1 | N+2 |
|---|--------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|--------------|
| Frais d'établissement | | | | Fonds propres | | | |
| Programme d'investissements HT | 4 860 494,17 | | | Capital social | 5 000 000,00 | | |
| BFR | 2 800 000,00 | | | Comptes courants d'associés | | | |
| Augmentation du BFR subventions | | 695 333,33 | 1 356 133,33 | Primes - | | | |
| Remboursement annuel des emprunts à terme | 194 169,40 | 204 848,72 | 216 115,40 | Capacité d'autofinancement | 740 175,00 | 2 097 681,12 | 4 321 750,84 |
| Dividendes distribués | 800 000,00 | 1 500 000,00 | 3 000 000,00 | Emprunts bancaires à moyen ou long terme | 2 500 000,00 | | |
| Totaux | 8 654 663,57 | 2 400 182,05 | 4 572 248,73 | Excédent | 8 240 175,00 | 2 097 681,12 | 4 321 750,84 |

Synthèse :

L'étude financière a montré que la société CARTOVAL jouit d'une bonne santé financière dans l'hypothèse où l'estimation du chiffre d'affaire est correcte. Ainsi l'entreprise affiche des seuils de rentabilité régressifs soit une diminution du risque de non rentabilité et des ratios de rentabilité d'exploitation en progression qui anticipent de bonnes capacités d'autofinancement dans la future.

CARTOVAL pourra investir dans l'achat de plus de matériels de production afin d'augmenter son chiffre d'affaire dans la future et ainsi augmenter son bénéfice. Par conséquent, CARTOVAL pourra prendre avantage du marché encore vide de toute concurrence réelle.

PLANIFICATION ET PERSPECTIVES

*

A. Planification

Après avoir effectué tout le travail nécessaire pour évaluer la faisabilité du projet et réaliser notre business plan, la planification reste la dernière étape pour la création de notre entreprise « Cartoval » et celle-ci s'étale sur plusieurs étapes que nous devons suivre pour terminer notre projet et créer notre société.

Premièrement et avant tout chose, il faudrait faire le dépôt du capital, ce qui veut dire ouvrir un compte bancaire où se trouve le capital de l'entreprise au nom cette dernière, cette étape permettra aux actionnaires de récupérer le certificat négatif auprès des Centres Régionaux d'Investissement (CRI).

Deuxièmement, il faudra procéder à l'immatriculation de l'entreprise au registre de commerce ce qui lui donnera une existence juridique. Ensuite faire le dépôt légal, l'annonce au bulletin officiel et la publication au journal d'annonce légal, ce qui permettra de faire connaître l'existence de la société à plusieurs entités (tribunaux, marché, éventuel concurrents...).

Troisièmement, la réception de l'acte de propriété de chez le notaire donnera le coup d'envoi à l'aspect technique de l'activité et nous pourrons ainsi effectuer les commandes des machines et des différents matériels dont nous avons besoin, seulement nous devons prendre en considérations la fait que les machines sont fabriquées à l'étranger et qu'il pourrait y avoir des imprévus.

Nous passerons ensuite à l'étape de la construction de l'usine le 15 aout 2010 et qui nécessitera 100 jours de travaux en plus de 20 jours en cas d'imprévus.

Premièrement, nous aurons les gros travaux qui comporteront les grosses œuvres de 35 jours, l'étanchéité du toit de 20 jours et l'installation du réseau électrique dans toute l'usine pour satisfaire aux besoins et caractéristiques des machines ainsi que des normes de sécurité et cela prendra 15 jours et enfin il ne faudra pas oublier de mettre en place un dispositif de protection contre l'incendie.

Ensuite, il faudra installer et de mettre en place la plomberie et les sanitaires ce qui prendra environs 10 jours et enfin nous passerons à l'installation de la menuiserie avec une durée de 20 jours.

Après les gros travaux, il faudra recevoir les différentes machines qui comprennent le tapis roulant, le pulpeur, la machine à papier et la bobineuse, et ensuite il faudra mettre en place, ce qui nécessitera 50 jours et cela pour s'assurer du bon fonctionnement de la chaîne.

Ensuite viendra l'étape de la finition de l'usine qui comporte la construction des murs de clôture, du revêtement en bicouche et la peinture de l'usine, et qui demandera 50 jours de travaux.

En dernier lieu nous aurons la réception et l'installation du mobilier, du matériel informatique et des fournitures de bureau, ainsi que du matériel de transport, cette étape prendra environ 15 jours. Enfin nous procéderons au recrutement des employés qui prendra environ 45 jours. Nous espérons pouvoir démarrer l'activité le 01/06/2011 après un total de 280 jours de démarches et travaux divers.

Perspectives...

Pour nos perspectives d'avenir, CARTOVAL va essayer d'acquiescer les labels écologiques internationaux pour mieux répondre aux attentes de la clientèle, pour mettre en valeur notre culture et notre volonté pour préserver l'environnement mais aussi pour pouvoir exporter nos produits dans les marchés européens.

Pour atteindre cet objectif, nous procéderons d'une façon méthodologique en créant une cellule de suivi qui garantira le respect des chartes environnementales.

a. Le label écologique européen pour le papier à copier

Le label écologique européen est décerné aux produits de consommation qui répondent aux critères écologiques fixés pour leur catégorie par la Commission européenne. Il vise à promouvoir les produits plus respectueux de l'environnement et à mieux informer les consommateurs.

Le produit "écolabellisé" se reconnaît à son logo : une petite fleur bleue et verte dont les douze pétales sont des étoiles.

En 1996, des critères ont été définis pour attribuer un label écologique au papier à copier et au papier graphique (décision de la Commission 96/467/CEE modifiée par les décisions 1999/554/CE et 2002/741/CE).

Catégorie de produits:

La catégorie de produits "papier à copier et papier graphique" comprend les feuilles ou rouleaux de papier non imprimé destinés à l'impression, à la photocopie, à l'écriture ou au dessin. Le papier journal, le papier thermosensible et le papier autocopiant sont exclus de la présente catégorie de produits.

Principe:

Pour obtenir l'écolabel, les produits doivent répondre aux critères visant à :

- * réduire les rejets de substances toxiques ou eutrophisantes dans les eaux ;

* réduire les dommages ou les risques environnementaux liés à l'utilisation d'énergie (réchauffement planétaire, acidification, appauvrissement de la couche d'ozone, épuisement des ressources non renouvelables) en diminuant la consommation d'énergie et les émissions atmosphériques qu'elle occasionne ;

* réduire les dommages ou les risques environnementaux liés à l'utilisation de substances chimiques dangereuses ;

* appliquer les principes de la gestion durable en vue de sauvegarder les forêts.

Critères écologiques:

Fibres et Gestion durable des forêts

Il convient de présenter une déclaration, une charte ou un code de conduite applicables aux exploitants chargés de la gestion des forêts d'où proviennent les fibres, garantissant l'application de principes et de mesures visant à assurer une gestion durable des forêts.

Les fibres peuvent être constituées de fibres de bois, de fibres recyclées provenant de papier récupéré ou d'autres fibres cellulosiques. Les fibres provenant de cassés de fabrication ne sont pas considérées comme des fibres recyclées.

Au moins 10% des fibres de bois vierges provenant de forêts doivent provenir de forêts certifiées comme étant gérées de manière à mettre en œuvre les principes et mesures permettant de garantir la gestion durable des forêts.

Les autres fibres de bois vierges provenant de forêts doivent provenir de forêts gérées de manière à mettre en œuvre les principes et mesures permettant de garantir la gestion durable des forêts. L'origine de toutes les fibres vierges doit être indiquée.

Les principes et mesures susmentionnés doivent correspondre à ceux énoncés notamment par la conférence ministérielle de Lisbonne sur la protection des forêts en Europe et la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio pour les forêts hors d'Europe.

Substances chimiques dangereuses

* Le gaz chloré ne doit pas être utilisé comme agent de blanchiment (cette disposition ne s'applique pas au gaz chloré provenant de la production et de l'emploi de dioxyde de chlore).

* APEO : les alkylphénoléthoxylates (APEO) ou autres dérivés d'alkylphénol ne doivent pas être ajoutés aux produits chimiques de nettoyage et de désencrage, aux agents antimousse, aux dispersants ou aux couches. Ces dérivés sont définis comme des substances qui, en se dégradant, produisent de l'alkylphénol.

* Les substances chimiques classifiées cancérigènes, mutagènes, teratogènes, toxiques pour la reproduction, toxiques pour les organismes aquatiques et pouvant entraîner des effets nocifs sur l'environnement aquatique sont limitées à 100 ppm (monomères résiduels) ou 1000 ppm (acrylamide).

* Agents tensio-actifs utilisés dans les solutions de désencrage pour les fibres recyclées : lorsque la quantité totale des agents tensio-actifs employés dans les différentes formulations utilisées pour le désencrage des fibres recyclées est d'au moins 100g/TSA, chacun des agents tensio-actifs doit être facilement biodégradable. Lorsque la quantité totale des agents tensio-actifs employés est inférieure à 100g/TSA, chaque agent tensio-actif doit être soit facilement biodégradable, soit biodégradable à terme

* Biocides : les composants actifs des biocides ou des agents biostatiques utilisés pour lutter contre les organismes responsables de la formation de dépôts visqueux dans les systèmes de circulation d'eau contenant des fibres ne doivent pas être susceptibles de bio-accumulation.

* Colorants azoïques : ne doit être utilisé aucun colorant azoïque susceptible de libérer certaines amines aromatiques.

* Colorants classifiés toxiques pour les organismes aquatiques et pouvant entraîner des effets nocifs sur l'environnement aquatique : limités à 2% en poids.

* L'utilisation de colorants ou de pigments à base de plomb, de cuivre, de chrome, de nickel ou d'aluminium est interdite. Les colorants ou pigments à base de phtalocyanine de cuivre peuvent cependant être utilisés.

* La teneur en impuretés ioniques des colorants utilisés ne doit pas dépasser certaines valeurs.

Réduction de l'impact des déchets solides

Mise en place d'un système de gestion des déchets incluant les procédés suivants :

- * Séparation et utilisation de matériaux recyclables.
- * Récupération de matériaux pour un autre usage.
- * Traitement des déchets dangereux

Information des consommateurs

Le produit doit porter le texte suivant (ou un texte équivalent) sur l'emballage primaire et l'emballage secondaire : "Ce produit est porteur de la fleur car il respecte certains critères permettant de limiter les émissions dans l'eau (DCO, AOX) et dans l'air (S, NOx, CO2) et de réduire la consommation d'énergie et de combustibles fossiles."

- *
- *
- *
- *
- *
- *
- *
- *

CONCLUSION

Lorsque la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, se réunit en 1987, elle rappelle qu'il nous faut non seulement nous soucier "des effets de la croissance économique sur l'environnement" mais également "nous inquiéter des agressions de l'environnement sur nos perspectives économiques". La notion de "développement durable", qui recueillera un large consensus, est née.

Il s'agit d'un réel processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir.

Le recyclage devient un état d'esprit qu'il est nécessaire d'adopter. Donc, il est temps de se mettre à penser "3R" : réduire, réutiliser et recycler. Notre projet de création d'entreprise s'inscrit dans cette logique de marketing durable et de production intelligente, CARTOVAL est une firme qui a pour première préoccupation le respect de l'environnement et ceci en optant pour le recyclage comme moyen de production, plus précisément le recyclage du papier et du carton.

Aujourd'hui d'extraordinaires perspectives s'ouvrent pour cette industrie, en raison d'une part de l'ouverture des marchés, marchés émergents, commerce international, d'autre part des atouts du carton ondulé.

Des développements importants ont lieu dans les secteurs de la palette, des grands emballages industriels et des systèmes complets, mais aussi dans les secteurs des emballages primaires. Le carton ondulé, matériau adapté aux nouveaux défis de notre société, peut se développer sur de nouveaux marchés.

Pour conclure, il faut compter sur l'Etat et les générations futures pour l'insertion durable du concept du « développement durable » qui tend pour le moment à n'être qu'une mode. Il faut cependant veiller à ne pas trop abîmer notre planète pour les générations futures si on veut qu'elles agissent dans ce sens.

ANNEXES

STATUTS

LES ASSOCIES

M. Ilyasse YAHIA, de nationalité Marocaine ;

M. Zouhair ELMOUTARAJI , de nationalité Marocaine .

Mlle. Khadija SABRI, de nationalité Marocaine

Mlle. Soukaina BENMOUSSA, de nationalité Marocaine.

M. Ahmed Bassim SENHAJI, de nationalité Marocaine.

M. Salim BOUANANI, de nationalité Marocaine ;

M. Omar ELIDRISSI NOUMARE, de nationalité Marocaine .

M. Samy AZZAOUI, de nationalité Marocaine

M. Nizar OUASQI, de nationalité Marocaine.

M. Mohammed Ali FAKER, de nationalité Marocaine.

CHAPITRE I : La constitution de l'entreprise.

Article 1 : La forme

CARTOVAL est défini comme une SARL, elle est régie par le dahir du 13-01-1957 régissant la création d'une SARL et par les présents statuts.

Article 2 : Objet Social

La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

* Le ramassage du papier et du carton.

* Le recyclage du papier et du carton.

Article 3 : Dénomination sociale

La dénomination sociale de notre entreprise est « CARTOVAL»

Article 4 : Capital social

Le capital social de la société est de l'ordre de 5 000 000,00DHS (cinq millions de dirhams).

Les apports sont tous en espèces et seront intégralement souscrits et libérés, à la signature des statuts présents.

| | |
|----------------------------------|----------------|
| * M. Ilyasse YAHIA..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Zouhair ELMOUTARAJI | 500.000,00 DHS |
| * Mlle. Khadija SABRI..... | 500.000,00 DHS |
| * Mlle. Soukaina BENMOUSSA..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Ahmed Bassim SENHAJI..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Salim BOUANANI..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Omar ELIDRISSI NOUMARE..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Samy AZZAOUI..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Nizar OUASQI..... | 500.000,00 DHS |
| * M. Mohammed Ali FAKER..... | 500.000,00 DHS |

Article 5 : Répartition des parts

Le capital social est réparti en 50 000 parts, 100 Dhs chacune.

Ces parts sont entièrement libérées, souscrites et réparties entre les associés comme suit :

| | |
|---------------------------------|------------|
| * M. Ilyasse YAHIA..... | 5000 parts |
| * M. Zouhair ELMOUTARAJI | 5000 parts |
| * Mlle. Khadija SABRI..... | 5000 parts |
| * Mlle. Soukaina BENMOUSSA..... | 5000 parts |
| * M. Ahmed Bassim SENHAJI..... | 5000 parts |
| * M. Salim BOUANANI..... | 5000 parts |

- * M. Omar ELIDRISSI NOUMARE.....5000 parts
- * M. Samy AZZAOUI.....5000 parts
- * M. Nizar OUASQI.....5000 parts
- * M. Mohammed Ali FAKER.....5000 parts

Article 6 : Siège social

Le siège social de la société CARTOVAL est : Zone industrielle de SETTAT, 2eme tranche, lot 15.

Article 7 :Durée de vie

La durée de vie de ce projet est de 99ans renouvelable, selon les lois Marocaines et les présents statuts.

Article 8 : Nombre d'associés

Le nombre d'associés à présents est de dix (10) il pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 49 associés, dans le cas ou se nombre dépasse le maximum autorisé, la société devra donc se transformer en SA.

CHAPITRE II : l'exploitation.

Article 9 : Droits associés aux parts sociales

Chaque part sociale fait bénéficier à son titulaire un droit proportionnel dans les bénéfices de la société, du droit de vote dans les assemblés généraux, ainsi que dans l'actif de la société en cas de dissolution, à condition que les parts sociales soient souscrites en totalité par les associés et intégralement libérées.

Article 10 : Transmission des parts sociales

Les parts ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec le consentement de la majorité en nombres des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par contre elles sont librement cessibles entre les associés.

Article 11 : Responsabilité

Les associés ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leurs apports, alors qu'ils sont solidairement responsables par rapport au tiers.

Article 12 : la gérance de la société

La société est gérée et administrée par un gérant associé, nommé par décision ordinaire des associés. Le gérant dispose du pouvoir de direction interne et d'engagement de la société à l'égard des tiers, il dispose ainsi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, il lui est interdit d'exercer toute autre activité en parallèle il est aussi responsable de toute fraude ou déloyauté envers la société et les tiers.

Article 13 : Rémunération du gérant

Le gérant est rémunéré avec un salaire mensuel et une part des bénéfices.

Article 14 : Démission ou révocation du gérant

Le gérant est toujours révocable par décision de la majorité des associés, dans ce cas les associés ont le pouvoir de choisir un nouveau gérant respectant leurs exigences et le règlement statutaire ci-après.

Article 15 : Décès ou faillite d'un associé

En cas de décès ou faillite de l'un des associés gérant ou non gérant, l'entreprise continue de produire avec les associés survivants, et les héritiers seront considérés comme des créanciers.

Article 16 : Responsabilité du Gérant

Le gérant est responsable, selon le cas, envers la société ou envers les tiers. Soit des infractions aux dispositions légales applicables aux sociétés à responsabilité limitée, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans sa gestion.

Article 17 : Année sociale

L'année sociale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Article 18 : la comptabilité

Le gérant est tenu de préparer à la fin de chaque exercice, le rapport de gestion, l'inventaire et les états de synthèses qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée des associés, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

Article 19 : Affectation des bénéfices

Pour les réserves on a :

5% du bénéfice pour former les fonds de réserves légales, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque les fonds de réserves atteignent une somme égale au dixième du capital.

10% pour former les fonds de réserves statutaires décidées par les associés.

Le solde du bénéfice restant sera réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales leur appartenant.

Article 20 : Augmentation du capital social

Le capital peut être augmenté une ou plusieurs fois, et ceci par la création de nouvelles parts ordinaires ou privilégiées, en représentation d'apport en nature ou en espèce. Aucune souscription publique ne pourra être ouverte, les parts créées en conséquence de l'augmentation du capital seront attribuées seulement aux associés.

Article 21 : La réduction du capital

La réduction du capital est autorisée par l'assemblée des associés statuant dans les conditions exigées pour la modification des statuts. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Article 22 : Résultat négatif

En cas de résultat négatif, les pertes seront supportées par les associés gérants ou non, jusqu'à concurrence au nombre de parts leur appartenant.

CHAPITRE III : Modification ou la liquidation de l'entreprise.

Article 23 : Modification des statuts

Les associés peuvent apporter des modifications aux statuts, à condition que sa soit lors d'une assemble générale ordinaire et par vote à unanimité.

Article 24 : Assemblés générale

Il y a lieu de deux types d'assemblé : ordinaire et extraordinaire, la première aura lieu tous les six mois, la deuxième sera tenue par demande du gérant ou l'un des associés.

Article 25 : Transformation de la forme juridique de la société

La société pourrait se transformer en SA au cas ou le nombre d'associé dépasserait 49, comme elle peut se transformer à toute autre forme par décision prise par la majorité fixée par l'article 31 de la loi du 27 Mars 1925, rendue applicable au Maroc par le dahir du 1er Septembre 1926, et sans que cette transformation puisse être considérée comme donnant naissance à un être nouveau.

Article 26 : La dissolution de la société

La société est dissoute lorsque la situation nette est inférieure au quart du capital social.

Dans le cas de dissolution anticipé, la liquidation sera effectuée par un liquidateur nommé par les associés, il aura à cet effet les pouvoirs les plus étendus.

Article 27 : Formalités

Le dépôt légal des présents statuts sera effectué du tribunal de première instance de la ville d'Agadir. Les Pleins pouvoirs sont donnés au porteur de ces documents pour l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication légale.

Fait en 5 exemplaires à SETTAT le

LU ET APPROUVE PAR LES ASSOCIES : |
ASSOCIES |

Ilyasse YAHIA | |

SIGNATURES DES

| | | | |
|------------------------|--|--|--|
| Zouhair ELMOUTARAJI | | | |
| Khadija SABRI | | | |
| Soukaina BENMOUSSA | | | |
| Ahmed Bassim SENHAJI | | | |
| Salim BOUANANI | | | |
| Omar ELIDRISSI NOUMARE | | | |
| Samy AZZAOU | | | |
| Nizar OUASQI | | | |
| Mohammed Ali FAKER | | | |